

V

CONSULTATION PROLONGÉE

La présente édition 1994 de la recommandation SIA 242/2, *Travaux de plâtrerie – montage à sec*, correspond à l'état actuel de la technique.

Elle résulte de la participation des professionnels suisses aux travaux du Comité européen de normalisation CEN, et sera utilisée jusqu'à la parution des normes européennes EN correspondantes.

Société suisse des
ingénieurs et des architectes

sia Recommandation **V 242/2**
Edition de 1994

**Travaux de plâtrerie
Montage à sec**

Prestations et mode de métré

Avant-propos

La révision de la norme SIA 242, *Travaux de crépissages et de plâtrerie*, éditée en 1978, a permis d'adapter les prescriptions à l'état actuel de la technique et d'intégrer dans la partie administrative les conditions aujourd'hui usuelles pour la rédaction des contrats. En outre, de nouvelles règles ont été établies pour le montage à sec des matériaux liés au plâtre.

Cette révision a été exécutée en parallèle avec les travaux en cours dans le cadre du Comité européen de normalisation CEN.

Dans le même temps le CEN a élargi le domaine de travail fixé à l'origine, ce qui a entraîné des chevauchements avec notre champ d'application. Selon la convention passée, les membres du CEN ne doivent plus publier de normes nationales, dès lorsque des Comités techniques du CEN ont commencé à travailler dans le domaine concerné.

Il faudra encore un certain temps jusqu'à ce que les normes européennes EN correspondantes entrent en vigueur. Afin que, pendant cette période de transition, les bases soient cependant actualisées et coordonnées avec le Catalogue des articles normalisés CAN, la Commission centrale des normes CCN de la SIA a décidé de publier la norme SIA 242 révisée sous forme de recommandation en consultation prolongée et en deux parties:

- Recommandation SIA V 242/1, *Travaux de crépissages et de plâtrerie – enduits et crépis pour l'extérieur, enduits et crépis pour l'intérieur, staffs*
- Recommandation SIA V 242/2, *Travaux de plâtrerie – montage à sec*

Les conditions d'essais, qui doivent être convenues de manière unifiée au plan européen, ne peuvent pas encore être fixées définitivement dans ces recommandations. Il est aussi possible que les prescriptions relatives à l'exécution des travaux de crépissages et de plâtrerie doivent faire l'objet d'adaptations ultérieures.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
	Avant-propos	2
0	Champ d'application	4
0 1	Délimitation	4
0 2	Autres prescriptions applicables	4
1	Terminologie	5
1 1	Matériaux	5
1 2	Éléments de construction	5
1 3	Cotes verticales	5
2 – 6 *)		
7	Prestations et mode de métré	6
7 1	Mise en soumission et offres	6
7 2	Obligations particulières des parties	6
7 3	Prestations non comprises dans les prix unitaires	7
7 4	Mode de métré	7
Annexe	Publications	11
	Entrée en vigueur	12

*) Ces chapitres, usuels dans les normes SIA, ne sont pas abordés dans la présente recommandation.

Membres de la Commission SIA 242 «Crépissages et travaux de plâtrerie»

Président:	J. Pfefferkorn, chimiste SIA, Weiach	SIA
Membres:	W. Bilgerig, maître plâtrier, Wettingen	SMGV
	A. Bucher, entrepreneur, Niederhasli	SSE
	Gilbert Cimma, ing. génie civil SIA, Wildegg	TFB
	P. Emch, architecte HTL, Bienne	SIA/UTS
	Hans-Jörg Fehr, ing. HTL, Dübendorf	EMPA
	B. Roggo, entrepreneur, Guin	SSE
	Toni Spirig, entrepreneur, Zurich	SSE
	Martin Stalder, maître plâtrier, Wallisellen	SMGV
	H. Staub, maître plâtrier, Guin	FRMPP
	Felix Stüssi, architecte SIA, Zurich	SIA
	Lothar Ziörjen, architecte, Gockhausen	SIA

La version française de la présente recommandation a été mise au point par la commission SIA des traductions en langue française.

Entrée en vigueur

La présente recommandation SIA V 242/2, *Travaux de plâtrerie – prestations et mode de métré*, a été adoptée, en consultation prolongée, par la Commission centrale des normes CCN de la SIA, le 31 mai 1994 à Berne.

Le Président de la CCN: F. Kühni
Le Secrétaire général: C. Reinhart

Copyright © 1996 by SIA

Tous les droits de reproduction, même partiels, de copie intégrale ou partielle (photocopies, microcopies), de mise en programme d'ordinateurs et de traduction sont réservés.